

LA GARANTIE DE L'ÉTAT AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-289 DU 23 MARS 2020

Sont éligibles

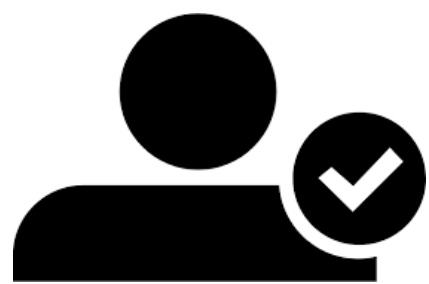
Les prêts qui présentent l'ensemble des caractéristiques suivantes:

- un différé d'amortissement minimal de douze mois;
- une clause donnant aux emprunteurs la faculté, à l'issue de la première année, de les amortir sur une période additionnelle de un, deux, trois, quatre, ou cinq ans



Sont concernés

Sont concernées les entreprises personnes morales ou physiques en ce compris les artisans, commerçants, exploitants agricoles, professions libérales et micro-entrepreneurs, ainsi que les associations et fondations ayant une activité économique au sens de l'article 1er de la loi no 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, inscrites au répertoire national des entreprises et de leurs établissements mentionné à l'article R. 123-220 du code de commerce.



**LA GARANTIE DE L'ÉTAT AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SOCIÉTÉS
DE FINANCEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4
DE LA LOI N° 2020-289 DU 23 MARS 2020**

Mon Entreprise à moins de 5000 salariés
et réalise un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard
d'euros en France.



L'entreprise se connecte sur la plateforme
<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites> pour obtenir
un identifiant unique qu'elle communique à sa banque.

Mon entreprise à plus de 5000 salariés
ou réalise un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard
d'euros en France.



L'entreprise transmet sa demande à l'adresse :
garantie.etat.grandesentreprises@bpifrance.fr
Le dossier est instruit dès réception par la direction générale
du Trésor appuyée par Bpifrance Financement SA

En cas de difficulté ou de refus de l'identifiant, l'entreprise peut contacter
Bpifrance à l'adresse suivante : supportentrepriseattestation-pge@bpifrance.fr

LES DOCUMENTS RELATIFS À LA GARANTIE PAR L'ETAT:

- Arrêté du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat (BPI)

https://cb377366-da2e-43f9-82ebbb1501c8afdd.filesusr.com/ugd/4959f7_27373376ff544f2494cd8dc4ea221d92.pdf

- Les étapes pour obtenir un prêt garanti par l'Etat (BPI)

https://cb377366-da2e-43f9-82eb-bb1501c8afdd.filesusr.com/ugd/4959f7_45dac92dd35c486b870fd6246f09858d.pdf

- Communiqué de Presse – Bruno Le Maire Bpifrance et la Fédération bancaire française (FBF) annoncent le lancement des prêts garantis par l'Etat

https://cb377366-da2e-43f9-82eb-bb1501c8afdd.filesusr.com/ugd/4959f7_a2796cb2b9fb43cab0ba13579900fa51.pdf

- Fiche produit – Prêt garanti par l'Etat

https://cb377366-da2e-43f9-82eb-bb1501c8afdd.filesusr.com/ugd/4959f7_2c1f965a3e8345449020d210c5c40153.pdf

- QA – Prêt garanti par l'Etat

https://cb377366-da2e-43f9-82eb-bb1501c8afdd.filesusr.com/ugd/4959f7_11d03fa0066b4a96af8fcdac45d68d72.pdf

- Communiqué de Presse – Mise en place d'un comité de crise face à la situation de dégradation des délais de paiement

https://cb377366-da2e-43f9-82eb-bb1501c8afdd.filesusr.com/ugd/4959f7_3850a11c89254748888e893526909280.pdf